

Le permis à points

Règlement

-1point

Seront sanctionnés par la perte d'un point :

- Les comportements dissipés, le chahut, les cris, etc...
- Le non-respect des consignes des animateurs et du personnel de cantine.

-2 points

Seront sanctionnés par la perte de 2 points :

- L'impolitesse et les gros mots
- Le gaspillage de la nourriture.

-3 points

Seront sanctionnés par la perte de 3 points :

- Les comportements violents, qu'ils soient physiques ou oraux
- La dégradation du matériel fourni par l'école.

-8 points

Seront sanctionnés par la perte de 8 points :

- le vol et le racket

- A la perte totale des 15 points du permis, l'enfant sera exclu une semaine de la cantine. Un nouveau permis lui sera alors attribué. Mais la perte totale des points de ce nouveau permis provoquera l'exclusion définitive du service de restauration scolaire.